

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 20/10/2008

Réception par le Prefet : 20/10/2008

Publication : 24/10/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2008-11-10-2

Séance du vendredi 17 octobre 2008

Adhésion au Club d'Affaires Franco-Allemand du Rhin Supérieur-Oberrhein

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'avis favorable de la 10^{ème} Commission,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve l'adhésion du Département à l'association Club d'Affaires Franco-Allemand du Rhin Supérieur-Oberrhein,
- décide du versement de la cotisation annuelle 2008 d'un montant de 300 €,
- précise que la dépense sera prélevée sur le Budget départemental 2008 sur le programme F012, chapitre 011, nature 6281, fonction 048, enveloppe 107 679.
- désigne le Président du Conseil Général comme représentant du Conseil Général dans les instances de l'association.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général

Le 1^{er} Vice-Président délégué

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions